



Caf
de la
Guadeloupe
et de
Saint-Martin

COMMENT RESERVER SON SEJOUR AVF

La Caf propose aux familles allocataires, sous condition de ressources, une Aide aux Vacances Familles (AVF) en tiers payant. La famille ne paie que le reste à charge une fois l'aide déduite. **Une même famille ne peut bénéficier de l'aide qu'une fois tous les 2 ans.**



1. La famille éligible au dispositif AVF reçoit sa **notification d'aide aux vacances sur son espace personnel, au cours du 1^{er} trimestre de l'année**



2. La famille se connecte sur le site VACAF (www.vacaf.org) pour **sélectionner son lieu de vacances dans une structure labellisée Caf de Guadeloupe et de Saint-Martin**



3. La famille **téléphone à la structure**



4. La structure précise à la famille **son reste à charge et le montant de la participation de la Caf**



5. Le séjour est validé par le **versement des arrhes** par la famille confirmant ainsi sa réservation



6. La famille s'acquitte du **reste à charge selon les Conditions Générales de Vente (CGV) de la structure**



7. Une fois le séjour effectué, la structure transmet à Vacaf **la facture acquittée**



8. VACAF procède **au règlement de l'aide Caf** à la structure de vacances



